

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignant; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ITALIE.

*Naples, le 13 juillet.* — Nous apprenons que le roi s'embarque aujourd'hui à Livourne pour revenir ici. On espère que le retour du monarque le rendra encore plus cher à ses sujets, par un décret qui rappellera dans leurs familles les exilés pour délits politiques. On regarde comme un présage de cette résolution, que tous les gentilshommes de la chambre, présens à Naples et qui ne paraissent point à la cour, reprendront leur service auprès du roi. On cite, entr'autres, les ducs de Gallo et de Campo-Chiaro, ainsi que le général Filangieri, prince de Sartiano.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 29 juillet.* — M. Canning est venu avant-hier de Coombe-Wood, à cheval, étant assez bien rétabli pour faire le trajet fort rapidement. Il est allé au bureau des affaires étrangères, et y a travaillé.

— A la foire d'Overton, tenue lundi dernier, plus de 100 montons sont morts de chaleur.

— *Combat entre le lion Néron et six chiens*, tel est le titre d'un article par lequel le *Courier* annonce un nouvel amusement, qui pourtant n'a pas obtenu un grand succès. C'est à Warwick que ce combat a eu lieu.

Néron, dit-on, est né en Ecosse, et il ne s'était encore battu qu'une seule fois contre une chienne seule, et alors il l'avait saisie à la gorge, et il l'aurait tuée, si le gardien ne l'avait pas délivrée en jettant un morceau de bœuf au lion.

Un vaste enclos avait été formé dans la cour de l'ancienne factorerie, et les prix des places étaient fixés diversement, selon les étages, depuis un demi souverain jusqu'à trois guinées. On s'attendait à voir arriver un grand nombre de curieux; mais, suivant tous les rapports, le nombre des spectateurs du combat n'a pas été de plus de 6 à 700.

Le combat a commencé. Les trois chiens nommés Turck, Capitaine et Tiger ont été lâchés; en un instant ils ont saisi Néron à la gueule, et sont restés suspendus à ses lèvres; mais il les a secoués fortement, et s'est dégagé deux fois.

On a remarqué qu'il n'avait pas mordu une seule fois les chiens, et s'était défendu seulement avec ses pattes.

Un second assaut a commencé. Trois autres chiens ont été lâchés, et en une seconde leurs dents ont été attachées à la gueule du lion, qui a rugi alors d'une manière effrayante, et les a écartés à coups de griffe, puis a fait le tour de la barrière comme s'il eût voulu s'échapper. Les trois chiens sont revenus à la charge, et se sont encore accrochés à son nez, et après avoir été repoussés plusieurs fois, ils ont tellement épuisé ses forces, qu'ils ont fini par le trainer auprès de la grille. Il a été alors évident qu'il était battu, et M. Wombwell, propriétaire du lion, l'ayant avoué, les chiens ont été retirés.

On a remarqué que le lion était trop apprivoisé pour bien combattre, et que malgré qu'il fût maltraité par les chiens il se contentait d'essayer de les écarter, et ne les attaquait jamais. Ce combat a excité généralement un sentiment de dégoût et d'indignation, et l'on espère qu'il ne sera pas renouvelé.

Il faut, pour être juste, dire qu'un des inspecteurs de la société pour la suppression des cruautés contre les animaux fit tout ce qu'il put pour empêcher ce combat, déclarant qu'il porterait plainte au ministre de l'intérieur; mais comme aucune loi ne proscrit ce genre de spectacle, les magistrats ne pouvaient agir que dans le cas où l'ordre public aurait été troublé.

### FRANCE.

*Paris, le 30 juillet.* — On mande de Bayonne que l'entrepreneur des transports de la guerre se dispose à faire conduire devant Pampelune une grande quantité d'effets de campement. Jusqu'à présent on n'a pris de dispositions que pour camper environ 2,000 hommes.

— Le projet du nouveau code forestier, qui a été rédigé par une commission nommée par le gouvernement, vient d'être transmis aux cours royales du royaume, pour être soumis à leur examen. Les observations de ces cours seront consignées dans des procès-verbaux et envoyés au ministre de la justice. Le projet du code forestier se compose de treize titres, comprenant en total 223 articles.

— M. Fauconnier, orfèvre de Mgr. le dauphin et de Madame, duchesse de Berry, a eu l'honneur de présenter au roi un vase en vermeil de quatre pieds de hauteur, destiné en présent au sultan Mahmoud. Il sera présenté à sa hauteur par M. le général comte Guilleminot, ambassadeur de France près la Porte.

— Il résulte d'observations suivies à Strasbourg, avec une

grande précision, que les chaleurs du 13 au 20 de ce mois sont les mêmes que celles qu'on a éprouvées en 1811, dans cette année si célèbre par les bons vins qui ont pris le nom de vins de la comète. D'après ces observations, la chaleur la plus forte a été celle du 18 juillet. Le thermomètre ne s'était élevé plus haut que deux fois depuis le commencement de ce siècle, le 2 août 1803 et le 13 juillet 1807.

— La station navale des Antilles, commandée par M. le contre-amiral Jurieu, a capturé le 26 mars dernier, le brick français l'*Adeline*, au moment où il venait de débarquer des noirs de traite à la Pointe-du-Pêcheur, île de la Martinique. La procédure dont ce navire est l'objet se poursuit devant les tribunaux de la Martinique.

*Cours de la bourse du 30 juillet.* Cours au comptant, 5 p. cent cons. 102 90 c.; 3 p. cent, 75 fr. 90 c. Emprunt royal d'Espagne, 53 778; 16<sup>e</sup> série. Act. de la banque, 2195 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 00 c., à 3 heures 102 fr. 85 c. Trois pour cent 75 85.

### PAYS-BAS.

*Bruxelles, le 1<sup>er</sup> août.* — La foule des curieux, tant étrangers qu'indigènes qui se rendent à l'exposition de Harlem, semble encore augmenter chaque jour. L'on a remarqué parmi les premiers, M. Ternaux, le célèbre fabricant français, qui a payé par ses éloges, un juste tribut aux progrès de l'industrie nationale dans nos provinces.

— Simpurna Kia et Rajah Lavansa, premier et deuxième chefs indiens de Padang, sont arrivés dans cette ville, samedi dernier. Ils sont descendus à l'hôtel de Suède.

— Hier, vers la soirée, la maréchaussée a conduit dans la prison de cette ville, un ecclésiastique qu'on dit être le desservant d'une commune voisine. D'après le *journal de Bruxelles* cet ecclésiastique est prévenu de complicité d'infanticide et de tentative de corruption envers la maréchaussée.

— On assure qu'il y a en ce moment une instruction criminelle à charge du receveur des accises à Hal, du chef de faux et de corruption, et que le prévenu est arrêté.

### LIÈGE, LE 2 AOUT.

On a vu que les malheureux habitans du Sart avaient trouvé de généreux secours chez leurs voisins de Verviers et de Spa, qu'une souscription ouverte dans ces deux villes avait produit en un instant neuf mille francs environ. Le journal de la province ajoute quelques détails à ceux que nous avons déjà donnés. L'incendie a jeté dans la plus affreuse misère un grand nombre d'habitans. Leur dénuement est absolu et l'existence de ces malheureux, quoiqu'ayant échappé aux flammes, n'en était pas moins compromise si des citoyens compatissans n'étaient venus sur le champ à leur secours. M. Rutten, bourgmestre de Verviers s'est particulièrement distingué dans cette occasion. M. Jh. Simonis fit passer immédiatement au Sart, un millier de pain, et à cet acte de bienfaisance, il en a déjà ajouté un autre, en mettant à la disposition d'une commission de secours dix-huit bonniers de seigle. D'autres personnes de Verviers envoyèrent aussi au Sart un chariot chargé de vivres. On doit un éloge particulier à l'administration municipale de Spa, surtout à M. le mayor, aux pompiers et à leur chef. Leur dévouement a été sans bornes. C'est par leurs efforts, qu'on est parvenu à empêcher qu'un bien plus grand nombre de maisons n'ait été la proie des flammes.

— Un journal de Londres rapporte le fait suivant:

« Un étranger, nommé Keijeux, s'est présenté mardi, 26 juillet, à Mansion-House, et a remis au lord-maire une lettre des amateurs de pigeons de Verviers, ville des Pays-Bas, par laquelle ils priaient ce magistrat de permettre que 32 pigeons apportés par Keijeux fussent lâchés en sa présence le 26 ou le 27, entre sept et huit heures du matin, et d'en donner un certificat. Il a montré à S. S. un certificat du maire de Calais portant que le 13 juin 64 pigeons appartenant aux amateurs de Verviers, avaient été mis en liberté devant lui. Après avoir lu le certificat le lord-maire, qui avait d'abord fait quelque difficulté, a acquiescé à la demande qui lui était faite. En conséquence, mercredi, vers huit heures du matin, Keijeux est monté sur le toit de Mansion-House, et à huit heures et vingt minutes précises, il a lâché les trente-deux pigeons qu'il avait dans un panier. L'un d'eux s'est séparé du reste, mais les trente-un autres ont suivi la bonne direction, comme Keijeux le désirait, et il a dit que vu la rapidité de leurs voyages précédens, il présumait qu'ils arriveraient en Belgique en cinq heures et demie.

— Sur la présentation de l'ordre des avocats, Monsieur le procureur-général a nommé le 1<sup>er</sup> de ce mois membres du conseil de discipline MM. Vincent, en qualité de bâtonnier, Lambinon, père, Geradon, père, Lesoinne, Moreau, de Sauvage, Bellefroid, Faïse, Raikem, père, de Longrée, Verdbois, père, H. Dewandre, Dereux, fils, Combes, Lobest.

— L'Espagne imite l'Angleterre; mais ce n'est pas par les beaux côtés: nous apprenons d'Irun qu'on fait la *presse* dans toute la Galice et que les individus dont on s'empare sont mis en prison jusqu'à ce qu'il soit possible de les envoyer dans les possessions d'outre-mer. On attend des transports pour les embarquer, et deux bâtimens de guerre sont au Ferrol pour les escorter. On s'attache principalement à s'emparer des personnes connues par leurs opinions libérales. C'est un perfectionnement de système de purification.

— Encore une fois, c'est un singulier pays que l'Espagne. En même tems que le général Bessières est nommé chevalier de l'ordre de Saint Ferdinand, pour sa conduite héroïque, pour l'honneur du trône et de l'autel, une commission est nommée pour examiner sa conduite dans la conclusion de certains traités et marchés; et si cette commission disait qu'il y a lieu à suivre, il serait jugé criminellement.

— Une lettre de Trieste, du 19 juillet, porte ce qui suit: Tandis que toutes les nouvelles concernant les opérations maritimes des Grecs dans le cours de cette année n'annoncent que des victoires, on voit par les derniers rapports de Corfou, du 9 juillet, qu'Ibrahim-pacha fait toujours de nouveaux progrès en Morée. Dans plusieurs combats que lui ont livrés Colocotroni et son fils, il a toujours eu l'avantage, et il s'est porté ensuite contre Tripolitza. Les Grecs voyant l'impossibilité de sauver cette capitale, y mirent eux-mêmes aussitôt le feu: ils avaient déjà détruit auparavant tous les villages qu'ils abandonnaient en se retirant. Ibrahim entra alors à Tripolitza, et continua sans s'arrêter sa marche sur Argos. Mais comme il est revenu quelques jours après à Tripolitza, il paraît qu'il a enfin rencontré des obstacles. Quelqu'inquietante que soient ces nouvelles pour les Grecs, on ne peut plus guères douter de la fidélité de Colocotroni à leur cause, vu qu'il a toutes ses propriétés près de Tripolitza et qu'il les a lui-même abandonnées à la dévastation.

— La première liste de la souscription ouverte en faveur des Grecs, à Clermont, (France) présente un total de 1169 fr. Elle offre une réunion de noms recommandables qui honorent diverses opinions politiques.

— On lit ce qui suit dans la correspondance particulière du *Courrier des Pays-Bas*:

La dernière mission faite à Nancy a été remarquable par une foule de circonstances très-singulières. Un des missionnaires a prêché sur l'enfer. « L'enfer, a-t-il dit, est un lieu rempli de chaudières bouillantes; il y en a une pour les juifs, une pour les protestants, une pour les philo-sophes, une pour les libéraux, etc. Enfin, mes très-chers frères, a-t-il ajouté, pour vous donner une juste idée de cet horrible séjour, je vous dirai que toutes les murailles sont tapissées de langues de femmes. »

— Un coureur extraordinaire, nommé Rummel, âgé de 16 ans, et natif de la Hesse-Rhéane, est en ce moment à Strasbourg, où il se propose de donner des preuves de son agilité. Il prouve par des certificats authentiques qu'il a parcouru la distance de Francfort à Hanau et retour, en 2 heures 51 minutes, et celle de Manheim à Schwetzingen et retour, en une heure 44 minutes. La première course est évaluée à huit lieues, et la seconde à six lieues.

— Le 19 juillet, M. Lamprey, président de la corporation des marchands et négocians de Dublin, a fait adresser à sir Walter Scott une lettre par laquelle il le prévient que cette corporation avait décidé la veille, à l'unanimité, qu'il serait inscrit au nombre de ses membres. Sir Walter Scott a répondu à M. Lamprey, qu'il acceptait avec une vive reconnaissance une marque aussi agréable et aussi inattendue de distinction, et qu'il se regardait comme extrêmement honoré d'être inscrit au nombre des membres de la respectable corporation des commerçans de Dublin.

La province de Liège s'est particulièrement distinguée à l'exposition de Harlem. On dit qu'elle a obtenu cinq médailles d'or. Il en a été décerné une à M. Orban pour ses tôles en fer.

#### EMBELLISSEMENTS DE LA VILLE.

Les premiers travaux auxquels on se livre dans ce moment pour la construction des rues nouvelles, font espérer que l'activité ne se ralentira pas et surtout qu'une surveillance éclairée les dirigeant jusqu'à la fin, les résultats seront tels que l'exigent les progrès de l'architecture en Belgique. Liège, il faut bien l'avouer, est loin encore d'avoir atteint à cet égard toutes les grandes villes du royaume. Il est vrai de dire que nous avons beaucoup plus de chemin à faire que les autres; la négligence administrative de l'ancien gouvernement du pays nous a légué une foule innombrable de rues étroites, de constructions mesquines et bizarrement irrégulières que depuis deux siècles on chercherait vainement dans le reste de la Belgique. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'en fait de bâtimens notre goût soit encore à se former et que par habitude nous tenions toujours aux petites proportions, petites colonnes, petits pilastres, petites arcades et autres mesquineries que nous ne supporterons plus dès qu'il existera en ville quelques maisons modernes, de forme simple et grande, du genre de celles qui maintenant s'élèvent chaque jour à Bruxelles. On bâtit aujourd'hui chez nos voisins de la capitale avec une élégance à peu-près ignorée chez nous, et qu'il faudrait tâcher d'y importer sans délai. L'activité surprenante et générale qui se manifeste à Bruxelles depuis quelques années pour l'embellissement de la ville est due presque tout entière à l'administration municipale; elle a donné une impulsion à laquelle tout le monde s'est empressé d'obéir. (\*) Ne désespérons pas que la nôtre ne s'attache à suivre un si bel exemple; déjà chacun voit avec reconnaissance les premiers efforts qu'elle a faits.

Il est certain qu'une fois qu'on a mis la main à l'œuvre; il n'en coûte pas plus pour bâtir d'une manière élégante et simple, que de se perdre en détails de mauvais goût ou en constructions bizarres et négligées.

(\*) On sait que les premiers projets sont le fruit du zèle et des connaissances administratives de M. Vanderfosse, ancien bourgmestre de Bruxelles, depuis successivement gouverneur de la Flandre occidentale et du Hainaut; M. Vanderfosse est aujourd'hui directeur-général des impositions indirectes.

Mais ce n'est pas tout que les maisons soient bien bâties, il faut encore des rues régulières et larges. C'est une chose singulière que l'attention que nous semblons avoir pour les grandes rues. Les étrangers sont étonnés de voir nos immenses places publiques entourées de ruelles où souvent deux parapluies ne sauraient passer de front. On croirait difficilement ailleurs que dans une grande partie de nos rues commerçantes une voiture n'en peut rencontrer une autre sans que l'une des deux soit obligée de rétrograder jusqu'au bout.

Il s'en faut bien que ce soit là le seul inconvénient des rues étroites: les maisons étant trop peu aérées, perdent de leur valeur, il en est même qui par cette raison ne peuvent plus s'approprier à plusieurs branches d'industrie. La salubrité publique demande que l'air des rues soit pur et qu'il y puisse librement circuler. L'humidité, les miasmes, le défaut d'air, etc., influent sans qu'on s'en aperçoive, d'une manière très-nuisible à la santé des habitans. Dans le cas d'une épidémie ou d'un incendie un peu violent, les rues étroites seraient un fléau effroyable. Dans une rue large, il y a plus de propreté; les maisons mieux aérées sont mieux tenues; pour s'en convaincre, il suffit de remarquer celles qui bordent la Meuse des deux côtés; elles sont en général tenues avec plus de soin que celles de l'intérieur de la ville. La propreté, on ne peut trop le dire, n'est pas chose qu'il faille dédaigner de propager; ainsi qu'on l'a observé souvent, et la remarque est plus juste et plus importante qu'il n'y paraît, elle donne des habitudes d'ordre qui influent sur la vie industrielle et même sur la vie morale; la malpropreté touche au désordre, à la négligence et à la paresse qui sont bien près du vice.

L'intérêt du commerce et de tous les habitans ne commande pas seulement que la communication soit facile aux voitures, mais encore qu'elle soit commode pour les gens à pied. Il n'est pas peu désagréable pour eux d'être sans cesse arrêtés ou menacés par des chevaux, des charettes, etc.; ce désagrément devient même souvent un danger assez sérieux pour les vieillards; les enfans et pour tout homme qui n'est pas fort ingambe. On n'a pas encore songé à le prévenir, non plus que l'inconvénient qui résulte de ce que les piétons étant forcés de marcher dans une boue fort épaisse, beaucoup de personnes sont souvent confinées chez elles en hiver ou réduites à ne sortir qu'en voiture. Le moyen cependant est assez facile pour les rues qui ne sont pas excessivement étroites; il est en usage dans plusieurs villes de l'Europe; ce sont les trottoirs en grandes dalles. Toutes les villes de l'Angleterre et des Etats-Unis en ont de semblables, on en trouve à Bruxelles dans les rues qui entourent le parc et la salle de spectacle (1). Par ce moyen, l'homme à pied qui veut entrer dans les maisons ou regarder les boutiques, marche de préférence près du mur qui le met à l'abri du vent, sur une surface plane, qui au moyen d'une très-légère inclinaison est toujours propre et sèche; les chevaux au contraire tiennent le pavé qui leur convient mieux et qui se trouve élargi par cela même qu'il est débarrassé des piétons. Il ne faut pas que les trottoirs des rues soient pavés, comme ceux qu'on vient de faire au pont des Arches et au Agimon parce que de cette manière l'eau reste entre les joints du pavé, et le principal avantage des trottoirs, qui consiste dans la propreté et la commodité, est perdu. Il est inutile aussi pour les rues qui ne sont pas très-larges de les élever au-dessus du pavé, la différence de surface et de carrelage suffit pour distinguer la voie charretière de celle des piétons. L'empressement des piétons pour choisir une surface plate et sèche est si grand que partout où ces trottoirs existent, il est rare de voir un homme à pied au milieu du pavé. On remarque même, à Paris, aux trottoirs pavés du Pont-Neuf et des quais, que la pierre qui les borde et où l'on mettrait avec peine deux pieds à côté l'un de l'autre est entièrement usée, tant cette voie étroite est préférée à un pavé moins pointu cependant et moins raboteux que ne l'est généralement le nôtre.

En faisant des trottoirs à fleur de pavé, on réserve aux voitures dans le cas d'une nécessité absolue la faculté d'empiéter sur cette partie de la rue, ce qui ne nuit point aux dalles en pierre dure; les portes cochères ne les interrompent point alors comme quand ils sont plus élevés et n'établissent pas dans la rue des ondulations incommodes. L'entretien de ces trottoirs est fort économique puisqu'il ne consiste tout au plus que dans le repiquage des dalles tous les dix ans. Les moyens de propreté sont rendus ainsi beaucoup plus aisés, puisqu'avec la moindre pente la pluie suffit pour l'entretenir; le balayage devant les maisons devient aussi facile qu'il est aujourd'hui pénible, enfin pendant les gelées, on balaie le trottoir ou l'on y jette des cendres, comme on arrose en été.

On aurait tort de taxer ces observations de minutie: tout ce qui peut contribuer à rendre le séjour de la ville plus agréable et plus commode doit nous importer beaucoup. Liège jouit d'une foule d'avantages dont beaucoup d'autres villes sont privées. Une situation charmante, une atmosphère très-saine par elle-même, une campagne délicieuse à nos portes, une population active et nombreuse, une civilisation qui avance et qui dépasse peut-être celle des autres provinces de la Belgique, voilà des ressources qui nous sont acquises et qui se développeront encore chaque jour, mais auxquelles il ne faut point négliger d'ajouter toutes celles que nous pouvons créer de nos mains. Au milieu de cette activité universelle qui aujourd'hui se manifeste dans tous les états civilisés, il importe à chaque pays, à chaque province, à chaque ville de participer au mouvement général et ne pas se laisser dépasser: toutes les voies sont ouvertes aux améliorations, il n'en faut donc craindre aucune. Ayons comme les autres villes des maisons d'un aspect agréable et d'un usage commode, ayons des rues larges et des trottoirs parce que cet usage est plus sain, plus propre et au fond plus économique; ayons les étrangers, en augmentant nos propres jouissances, parce que les étrangers apportent quelques capitaux, éveillent quelques industries, et que des capitaux importés, des industries activées augmentent la force productrice du pays. Enfin disons aux paresseux qui s'endorment dans le *statu quo*, que les médecins seuls pourraient être intéressés au maintien des rues étroites, et les cordonniers à celui des mauvais pavés.

ERRATUM. — Feuille d'hier, 3<sup>e</sup> page, 1<sup>er</sup> colonne, ligne, 8<sup>e</sup> après le mot *choisit* ajoutez: pour *maîtres d'écoles ceux qui pourront présenter.*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Quelques journaux annoncent que M<sup>lle</sup> Mars doit donner plusieurs représentations à Strasbourg dans le courant de ce mois. Comme ce congé, d'après le nouveau règlement du théâtre français, est le dernier dont elle pourra jouir, nous devons probablement renoncer à revoir parmi nous l'immortable actrice. Notre directeur travaille en ce moment à nous dédommager d'une telle privation; il espère conclure un engagement avec la célèbre tragédienne M<sup>lle</sup> Duchesnois et l'acteur Philippe du Vaudeville, pour quelques représentations qu'ils donneraient en septembre sur notre théâtre. Le retour de Mondouville devient de plus en plus probable.

(1) On en a fait en briques dans la rue de la Magdelaine, ils offrent une partie des mêmes avantages.

On va publier à Paris un ouvrage qui, dans l'agitation où le système financier de M. de Villèle jette tous les esprits, ne peut manquer d'être recherché avec empressement. Il offrira plus d'un point de comparaison, et aura en quelque sorte tout le mérite de l'à-propos. C'est l'histoire du système de Law; avec cette épigraphe, *nil novi sub sole*. Le célèbre Ecossais et le ministre Toulousain ne sont pas sans plusieurs traits de ressemblance. L'auteur de cette histoire a suivi toutes les phases du système depuis que Law le fit adopter par le Régent jusqu'au déplorable résultat qu'il eut pour la France, tant à l'époque de sa vogue qu'à celle de sa décadence. On se souvient encore des bases sur lesquels il s'appuyait: introduire une circulation factice, faire reposer des espérances sur des produits éventuels, agrandir par des moyens artificiels le cercle des opérations, créer pour tout et en tout des sortes de valeur de confiance, appeler toutes les conditions au jeu effréné de la rue Quincampoix, favoriser l'agiotage, multiplier les moyens de ruine et les moyens de richesse, confondre tous les rangs par la mutuelle espérance des bénéfices, établir un immense tapis vert autour duquel le maître et le valet étaient également appelés, aider ainsi à la dépravation publique par un mouvement général des fortunes privées, telles furent les bases ou les malheureux résultats du système de Law.

Dans les premiers tems, on a peine à s'imaginer le mouvement qu'il donna à la société: il semblait qu'une frénésie se fût emparée des hommes; les actions montèrent à des prix excessifs; on les recherchait avec plus d'avidité que l'argent. Cependant comme le système ne reposait sur rien de positif, lorsqu'on vint à s'interroger sur la valeur réelle de cette monnaie-papier mise en circulation, la confiance commença à décliner. En vain Law fit-il jouer tous les ressorts d'une imagination fertile en expédients pour y faire revenir; en vain eut-il recours à des compagnies de banquiers expérimentés dans la manœuvre de faire hausser ou baisser le papier; rien ne réussit. Le système s'écula, et avec lui une foule de fortunes particulières furent anéanties.

Un astronome autrichien, le docteur Fischer de Kornembourg, passe pour avoir un talent tout particulier pour prédire les vicissitudes de l'atmosphère. Sa renommée menaçait d'éclipser celle du vénérable Mathieu Laensberg. Plusieurs journaux prétendent qu'il avait particulièrement annoncé cette année, plusieurs mois d'avance, les chaleurs brûlantes que nous ressentons; il avait prédit qu'elles surpasseraient celles de 1819 et 1822. Suivant lui nous n'aurions qu'à prendre patience, car l'automne doit être cette année aussi chaud et aussi sec en proportion que l'été. Sans révoquer en doute la science du docteur autrichien, nous ferons remarquer que la cause qui, dit-on, lui a fait prévoir ces chaleurs extrêmes ne serait pas admise par beaucoup d'astronomes. En effet, c'est l'absence des taches à la surface du soleil qui lui a fait présumer que cet astre devait cette année nous envoyer plus de chaleur et de lumière que de coutume. Mais il y a bien long-tems qu'on a montré, et par le raisonnement et par l'expérience, que ces taches, quel que fût leur nombre, ne couvraient jamais qu'une trop petite partie de la surface du soleil pour qu'elles eussent la moindre influence sur la température de la terre. Il y a plus: d'après les idées les plus vraisemblables sur la nature du corps du soleil, les taches qui y paraissent ne peuvent être que l'indice d'un redoublement d'activité dans la combustion de la matière gazeuse qui recouvre le corps solide et obscur de cet astre. Le célèbre Herschell, qui avait adopté cette opinion, avait pour la soutenir fait dresser un tableau du prix moyen du blé en Angleterre et du nombre des taches observées chaque année sur le soleil. La conclusion qui résultait de l'inspection de ce tableau semblait confirmer ses conjectures.

**Histoire naturelle.** — Un cheval de mer a été tué sur les rochers de l'île d'Eday, l'une des Orcades, par un berger. On n'avait jamais vu sur les côtes de la Grande-Bretagne un animal de cette espèce. Le berger lui tira un coup de fusil qui le blessa. Le cheval marin regagna la mer, et fut atteint d'un second coup qui lui traversa les yeux. Plusieurs hommes s'avancèrent alors sur un bateau pour le suivre. L'un d'eux l'ayant pris par la patte de devant, l'animal fit un plongeon et l'entraîna avec lui jusqu'au fond de l'eau. Cependant il parvint, non sans peine, à remonter à la surface. Un troisième coup ayant achevé le cheval marin, il fut remorqué sur le rivage. Sa peau qui est maintenant desséchée, a quinze pieds de long sur quatorze de large. Ses défenses ont environ douze pouces. Le crâne doit être envoyé au musée d'Edinbourg. Cette espèce d'amphibie habite ordinairement les régions polaires.

— On a trouvé dernièrement, au milieu des bois et des montagnes d'Hartzwald, dans la Bohême, un homme sauvage qui, à ce qu'on présume, doit s'y être égaré dans son enfance. Il paraît âgé d'environ trente ans, mais il n'articule aucun mot; il beugle, ou plutôt il aboie, car sa voix ressemble à celle d'un chien. Il court sur ses quatre membres, et dès qu'il aperçoit une créature humaine, il grimpe au haut d'un arbre comme un singe, et saute de branche en branche avec une incroyable dextérité. Lorsqu'il voit un oiseau ou du gibier, il le poursuit et le manque rarement. On l'a conduit à Prague, et l'on a vainement jusqu'ici cherché à le civiliser; il ne paraît pas pouvoir s'habituer au genre de vie ordinaire de ses semblables.

## COMMERCE.

M. Rodet vient de publier sur le commerce extérieur de la France, un livre plein d'instruction, et qui abonde en résultats positifs, en renseignements curieux et de haut intérêt.

M. Rodet commence par esquisser l'histoire du commerce dans les tems modernes; puis il examine la situation du commerce français, qu'il compare à celui des Etats-Unis et de l'Angleterre. Le résultat de cette comparaison est loin d'être favorable à la France; son commerce étranger a moins d'étendue qu'avant la révolution, tandis que le commerce des Etats-Unis et de l'Angleterre s'est accru avec une prodigieuse rapidité. Nous allons reproduire les principaux faits; ils sont d'assez grande importance pour mériter l'attention.

En 1787, le mouvement général du commerce extérieur français, y compris ses rapports avec les colonies, s'est élevé à environ 1100 millions.

A la même époque, les exportations du commerce anglais n'étaient que de 16 à 17 millions sterling, ou de 400 à 425 millions de francs.

En 1790, le commerce extérieur des Etats-Unis n'était que de 19 millions de dollars, ou 100 millions de francs.

Voici quel est maintenant l'état commercial des trois peuples: Les états publiés par l'administration des douanes portent les exportations françaises:

De 1820, à 455 millions (produits naturels et fabriqués);

De 1821, à 405 millions;

De 1822, à 385 millions;

De 1823, à 390 millions.

Les états ne font pas une mention détaillée du commerce de revente. On voit, seulement par une note, que les marchandises sorties des entrepôts pour les réexportations par mer, ou le transit par terre, se sont élevées, en 1823, à 51,395,214 francs.

Les exportations de la Grande-Bretagne se sont élevées, en 1822, à 56,963,134 livres sterling, ou près de 1425 millions de francs (1), 10,510,521 liv. st., ou 262,763,025 fr. de produits étrangers réexportés, et 46,452,613 livres st. de produits nationaux, ou 1,261,315,425 francs. Elles ont employé 2,286,319 tonneaux de navires anglais.

Au 30 septembre 1822, la marine marchande de l'Angleterre et de ses dépendances, se composait de 24,642 vaisseaux enregistrés, jaugeant 2,519,644 tonneaux, et montés par 166,383 hommes.

Dans les Etats-Unis, les exportations de produits nationaux se sont élevées, pour l'année finissant au 30 septembre 1823 (2), à 47,155,408 dollars, ou 251,455,473 fr. (3)

De ces faits jaillissent d'importantes conséquences, et leur témoignage parle plus haut que des phrases brillantes, ou des systèmes surannés. L'état de langueur du commerce extérieur français est évident, et cependant on n'a point épargné les réglemens des douanes ni les prohibitions. Comment rendre au commerce de la vigueur et de l'énergie? il ne peut fleurir que par la liberté, de même qu'il dépérit par le servitude. Le moyen est simple; il faudrait renoncer à un système barbare dont l'inévitable conséquence est d'isoler les nations; il ne faudrait pas, quand sans cesse on parle des avantages du commerce et de la nécessité d'en multiplier les bienfaits, méconnaître, en voulant tout produire chez soi, la condition de tout rapport commercial; il faudrait enfin se pénétrer de cette idée si simple, que le commerce ne peut être qu'un échange, et que qui veut vendre doit aussi vouloir acheter: renoncer au régime des prohibitions, voilà pour la France le moyen d'étendre son commerce et de grossir ses tableaux de douanes, qui font l'orgueil des hommes d'état et la joie des parlaisans de la balance.

La cour royale de Toulouse a décidé, le 22 juillet dernier, une question de droit qui peut être d'un grand intérêt pour le commerce. On sait qu'en matière de lettre de change, les tireurs sont souvent dans l'usage de tirer sur eux-mêmes, pour éviter les protêts faute d'acceptation, dont l'abus peut jeter tant d'entraves dans les affaires. Cette formule de lettre de change n'est pas nouvelle, et était très usitée sous l'empire de l'ordonnance de 1673. La jurisprudence est même si fixe sur ce point, qu'avant l'émission du code de commerce qui nous régit, on pouvait tirer une traite sur soi-même, et qu'une pareille traite produisait tout l'effet d'une véritable lettre de change. Les dispositions du code de commerce sont-elles contraires à cette jurisprudence, et doit-on aujourd'hui refuser de considérer comme lettre de change, les billets tirés à l'ordre d'un tiers, contenant *remise de place en place*, tirés sur soi-même à un domicile indiqué? La cour royale, après délibération au conseil et sur les conclusions conformes du ministère public, s'est décidée pour l'affirmative, dans la cause du sieur Olive contre le sieur Polencade. Elle a jugé qu'un semblable traité de la part d'un individu non négociant n'était pas de la compétence des tribunaux de commerce, mais bien de celle des tribunaux civils.

On dit que le gouvernement anglais a l'intention d'accorder à celui des îles Ioniennes l'établissement de quelques ports libres, et que l'on choisira peut-être Corfou et Zante pour remplir cet objet. Cette mesure serait extrêmement favorable au commerce de ces îles.

## BOURSE D'ANVERS, du 1<sup>er</sup> août.

**EFFETS PUBLICS.** — Ils restent dans la même situation. Pays-Bas, dette active, 59 5/8. Obl. du synd. 99 5/8. Act. soc. com. 102 3/4.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court a été offert à 178 0/10 p. P. Le Londres s'est traité à 397 1/2 P., les deux mois à 397 1/4; le papier à trois mois a été demandé à 397 1/2 A. Le Paris court a trouvé son placement à 47 1/4 0/10 A, les deux mois à 46 15/16 A, les trois mois à 46 3/4 0/10 A. Le Francfort manque; il a été demandé le court à 36 1/4 A, les six semaines à 35 15/16 A, les trois mois à 35 5/8 A. Le Hambourg manque, coté le court, 35 1/16 A, les deux mois, 34 7/8 A, les trois mois, 34 3/4 A.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu divers petits lots de café: on a payé le Havane ordinaire 36 1/2 cents; le Brésil de 37 1/2 à 37 3/4 cents; et le Sumatra 36 3/4 cents.

Environ 600 caisses sucre Havane blond ont été vendues, en divers lots, de fl. 24 3/4 à fl. 25 en entrepôt.

Les riz ont été recherchés; ils sont en hausse: il s'en est vendu diverses petites parties dont l'ensemble s'élève à environ 240 bqs de la Caroline, on l'a

(1) Pendant l'année 1824, la seule exportation des cotons s'est élevée à la somme énorme de 30,795,000 liv. sterl., ou 769,875,000 fr. Voyez le discours de M. Huskisson du 25 mars.

(2) L'année financière des Etats-Unis commence le 1<sup>er</sup> octobre.

(3) Les journaux américains du mois de mai dernier, contiennent un tableau détaillé du commerce des Etats-Unis en 1824; l'accroissement a été considérable; voici les résultats généraux de cette année comparés à ceux de 1823:

	1823.	1824.	Accroissement.
Importations.	77,579,267 d.	80,549,007 . . .	2,969,740 d.
Exportations de produits nationaux.	47,155,408 . . .	50,649,500 . . .	3,494,092 . . .
Réexportations de produits étrangers.	27,543,622 . . .	25,337,157 . . .	
Total des exportations.	74,699,030 . . .	75,986,657 . . .	1,287,627 . . .

On voit que les réexportations de produits étrangers ont seules éprouvé une diminution.

payé de fl. 14 1/2 à fl. 15 1/2, suivant qualité.

30 boques potasse de Russie ont été vendues à fl. 15 1/2.

Départs. — Du 31 juillet.

Le brick anglais *Rio-Packet*, cap. Mesurier, all. à Alvarado, ch. de diverses marchandises.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 2 août.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 4 95 c.

« de seigle, prix moyen . . . » 2 92 »

#### VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu la demande faite au roi par le major-général sir William Congreve, le colonel Landmann et J. F. Daniell, tendante à être autorisés à établir à Liège, dans un local entre la rue porte aux Oies et le biez des petites Oies, arrondissement de l'Est, un appareil de gaz extrait du charbon pour éclairer les établissements publics et particuliers.

Vu l'article 4 de l'arrêté royal du 31 janvier 1824 concernant l'établissement de certaines fabriques et usines.

ARRÊTENT :

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à donner contre l'établissement projeté, sont invitées à se rendre à l'hôtel de-ville, salle du secrétariat, dans le terme de dix jours à dater du présent, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, pour être entendues par un commissaire de l'administration sur les moyens qu'elles ont à faire valoir, lesquels seront consignés dans un procès-verbal avec invitation de les confirmer par signature; après ce délai, le procès-verbal sera clos et signé par ledit commissaire.

Le présent sera publié par la voie des journaux de cette ville et affiché aux endroits voisins de l'établissement projeté.

A l'Hôtel-de-ville, le 2 août 1825.

Le bourgmestre, Chevalier DE MÉLOTTE D'ENVOZ.

Par la régence,

le secrétaire, SOLEUBE.

#### TEMPÉRATURE DU 2 AOUT.

A 9 h. du mat., 20 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 26 d. au-dessus.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 1er août.

Naissances : 8 garçons, 9 filles.

Décès : 7 garçons, 7 filles, 5 hommes, 4 femmes; savoir :

Nicolas-Joseph Jourdaa, âgé de 80 ans, commissionnaire, rue au Potay, célibataire.

Remi Thonnart, âgé de 70 ans, boucher, faub. Ste. Marguerite, époux de Marie Ernotte.

Jacques-François-Louis Mousnier, âgé de 59 ans, avoué, rue Mont-St-Martin, époux de Marie-Catherine-Thérèse-Joséphine Joriss.

Marie-Jeanne Flamand, âgée de 66 ans 7 mois, sans profession, rue des Tanneurs, veuve ires. noces de Jacques-Joseph Gathy, et en 2mes. de Thomas-Émile Hock.

Marie-Jeanne Haiverlain, âgée de 54 ans, blanchisseuse, faubourg Sainte-Marguerite, veuve de Henri Haly, et épouse d'Arnold Meekers.

Marie-Joséphine Collinet, âgée de 44 ans, sans prof., frub. St.-Léonard, épouse de Nicolas Ebrun.

Clémence Delhez, âgée de 42 ans, sans prof., place Ste.-Barbe, épouse de Barthélemy Montelet.

Julienne Delary, âgée de 34 ans, sans prof., rue du Vertbeis, épouse de Pierre Beauduin Barbière.

Jeanne Lamotte, âgée de 34 ans, blanchisseuse, à la Boverie, épouse de Laurent Zante.

Marie-Marguerite Charlier, âgée de 36 ans, sans prof., faub. Vivegnis, épouse de Simon Grandjean.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il sera procédé par le ministère du notaire BUYDENS, en son étude à Namur, le 10 août prochain, à la vente des biens domaniaux, dépendant des bureaux des domaines de Fosse, Couvin, Florenne, Dinant.

La description de ces biens qui se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer, à raison de 15 cents, à chacun des bureaux désignés ci-dessus, ainsi qu'à celui des domaines existant dans les chefs-lieux des provinces du royaume.

Liège, le 28 juin 1825.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 5<sup>e</sup> ressort, Ferd. DEL MARMOL.

(482) A vendre à main ferme des livres de théologie, chez Marie-Jeanne LECAMPE. On peut s'y présenter le 18 du courant à deux heures après-midi.

(481) A placer en prêt pour dix ans, plusieurs capitaux de 10, 15 et 20,000, et plusieurs plus petits.

S'adresser à M<sup>e</sup> DELBOVILLE, notaire, à Alleur.

Plus, à louer pour mars 1826, une ferme avec environ 55 bonniers de jardin, prairie et terre, sise à Hollogne-aux-Pierres, à une demi lieue de la chaussée de Bierset.

S'adresser au même notaire ou à sa belle-mère veuve LOHIER, brasseur, à Hognoul.

Vendredi 5 août 1825, à trois heures de relevée, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères, en son étude, rue St. Hubert, une maison avec 6 perches 539 palmes (une verge et demie) de terrain, sise à Froimont-Boverie, n<sup>o</sup> 124, occupée par Louis Bovy, marguillier de Fétille, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

(402) Beau cheval croisé anglais normand, âgé de 5 ans, bien anglais, propre à la selle et au cabriolet, à vendre au n. 52, à Huy,

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser chez les D<sup>l</sup>es MAHOUX et de SARTORIUS.

14,000 f. à placer sur hypothèques. S'adresser au notaire DUSART ou au n<sup>o</sup> 397, rue Neuve, derrière le Palais.

#### A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n<sup>o</sup> 784, à Liège.

#### NOUVEAU SERVICE DE MESSAGERIES.

L'administration des messageries royales de l'Éclair a l'honneur d'annoncer au public qu'elle fera partir, à dater du 21 juillet courant, tous les dimanches, mardis et jeudis à une heure après-midi une diligence à ressorts pour BOIS-LE-DUC FAISANT LE TRAJET EN SEIZE HEURES; et le retour de Bois-le-Duc tous les lundis, mercredis et vendredis passant par Tongres, Hasselt, Eindhoven.

La modicité du prix des places, transports de fonds, de marchandises, lui font espérer que le public voudra bien l'honorer de sa confiance.

Les bureaux sont :

A Liège, chez H. FORIE, hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont.

Tongres, » Hôtel du Paon. Laurys, directeur,

Hasselt, » Hôtel du Lièvre. Vanthilt, »

Eindhoven, » Sur la place, chez Vandeven, »

Bois-le-Duc, » Hôtel du Lion d'or. Hallewyn, »

#### VENTE D'IMMEUBLES

par suite de surenchère sur aliénation volontaire.

Par acte passé devant M<sup>e</sup> Pâque et son collègue, notaires, à Liège, le 8 mars 1825, enregistré à Liège le lendemain, et transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le 15 du même mois, vol. 240, n<sup>o</sup> 64, la dame Anne-Catherine Rainoux, veuve de Gerard-François Dejardin, sans profession, domiciliée à Liège, a fait vendre publiquement aux enchères les immeubles suivants, situés à Liège, arrondissement et province de ce nom.

1<sup>o</sup>. Un jardin avec maisonnette, contenant environ 44 perches 684 palmes, situés près de la porte Vivegnis, n<sup>o</sup> 433, à Liège.

2<sup>o</sup>. Un vignoble situé au même endroit, de la même contenance que le précédent.

3<sup>o</sup>. Un quart et demi au total de huit maisons, avec environ 75 perches de terrain derrière, sises au faubourg Sainte-Walburge, commune de Liège, portant les n<sup>os</sup> 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114 et 115, ou tous droits de propriété et autres quelconques.

Lesdits immeubles ont été adjugés, savoir: les articles 1 et 2 ci-dessus, formant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots de la dite vente, à M<sup>e</sup> Dieu-donné Laguasse, avoué à Liège, moyennant le prix de 3189 florins 37 cents et l'article 3 formant le 4<sup>e</sup> à M<sup>e</sup> Léonard Antoine Despreetz, avoué à Liège, au prix 189 florins.

Et en outre, aux conditions reprises audit acte.

Par exploit de l'huissier J. J. Dupont, en date du 16 mai 1825, dûment enregistré, signifié tant à l'acquéreur du 4<sup>e</sup> lot, qu'au vendeur, la dame Marie-Agnès Perard, veuve de Charles-François Lepafve, négociante, demeurant sur le Marché, à Liège, a requis la mise aux enchères et adjudication publiques des immeubles formant le 4<sup>e</sup> lot sus-désigné; elle s'est obligée d'en porter le prix à la somme de 208 fl., et a présenté pour caution M<sup>e</sup> Paschal Lhoest, avocat, demeurant à Liège.

Par exploit de l'huissier Deglain, en date du 24 mai 1825, dûment enregistré, signifié tant à l'acquéreur des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots de ladite vente qu'au vendeur, le Sr. Henri Libert, rentier propriétaire, demeurant rue des Tanneurs, à Liège, a requis la mise aux enchères et adjudication publiques des immeubles, repris aux articles 1 et 2 ci-dessus et formant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots sus-désignés; il s'est obligé d'en porter le prix à la somme de 3508 florins 31 cents, et a présenté pour caution M. Mathias-Nicolas Carlier, ancien notaire, demeurant rue Hors-Château, à Liège.

Lesdites cautions ont été reçues et les surenchères admises.

En conséquence, les immeubles ci-dessus désignés seront à la requête desdits maîtres Despreetz et Laguasse ci-dessus qualifiés, mis en vente aux enchères publiques, en deux lots, devant le tribunal de première instance séant à Liège, sur les mises à prix respectives de 3508 florins 31 cents pour les articles 1 et 2, et de 208 florins pour l'art. 3 ci-dessus.

A quel effet la première publication de l'enchère aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le lundi 27 juin 1825, à neuf heures du matin.

M<sup>e</sup> Léonard-Antoine Despreetz, avoué patenté le 19 avril 1825, art. 249, demeurant à Liège rue St. Séverin, n<sup>o</sup> 573, occupe pour les poursuivans.

Fait à Liège, le 30 mai 1825. DESPREETZ, avoué.

Je soussigné, greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que copie du présent a été ce jour d'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le 30 mai 1825.

RENARDY, commis greffier.

Enregistré à Liège le premier juin 1825, folio 25, case 1, reçu un florin n<sup>o</sup> cent, subvention comprise.

Signé Conrad de HARLEZ.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites conformément à la loi, l'adjudication préparatoire aura lieu à l'audience des criées du tribunal sus-dit le vingt-quatre octobre mil huit cent vingt-cinq, sur les mises à prix de 3508 florins 31 cents pour le premier lot et de 208 florins pour le second lot.

Signé DESPREETZ.